



Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

APPEL D'OFFRES N° F306/2015 POUR L'ACQUISITION DE CENT TRENTE (130) HYGROMETRES

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition de cent trente (130) hygromètres.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix unitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (1) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de ce présent appel d'offres seront financés par le budget 2015 du Conseil du Café-Cacao, sur la ligne 245000.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISoire

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 3 900 000 FCFA.

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao
ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB
19^e étage porte 17
20 20 27 68 / 20 25 56 39

Cellule Passation des Marchés

Voir Mme YEO Mariam, spécialiste en Passation des Marchés Publics

Email : diarra.mariam@conseilcafecacao.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de **50 000 FCFA**.

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le **23 juillet 2015 à 09 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **23 juillet 2015 à 10 heures 00 minutes** dans la salle de réunion du 19^e étage de l'Immeuble CAISTAB.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un **déla**i de **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-256 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.

La Direction Générale